



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
ARRONDISSEMENT DE BRIVE

MAIRIE DE JUGEALS NAZARETH
19500 JUGEALS NAZARETH

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de JUGEALS NAZARETH,
Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal
Vu les délégations dont sont titulaires les 3 maires-adjoints,

ARRETE

Article 1 : A compter du 21 mars 2026, Madame Jennifer BERTIN, conseillère municipale est déléguée en charge de l'Action Sociale et la culture de la commune pour la durée du mandat, sous notre surveillance et notre responsabilité.

Ces délégations entraînent délégation de signature des documents relevant de ses attributions.

Article 2 : la présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire devra rendre compte au Maire, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- L'intéressée
- Mr le Sous Préfet
- Mme la Trésorière du SGC de Brive

Jugeals-Nazareth, le 25 mars 2026
Mme Le Maire,
Marilyn BORNES

L'intéressée,



Certifié exécutoire
Publié ou notifié le 27.03.26